

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 6 mars 2017

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	28 février 2017
Nombre de membres présents :	6	Date de l'affichage :	28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.

Etaient présents : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément, M. GARNIER Jérôme et Mme ROSSIGNOL Béatrice

Absents excusés : M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Mme MAUGAN Laëtitia et M. RICHARD David

Absents : M. LOINSARD Loïc et M. COUSIN Cyril

Secrétaire de séance : M. GARNIER Jérôme

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

➤ **Permis de construire et étude du potentiel solaire**

M. Christel GÉGU, apporte quelques précisions quant au dossier de permis de construire :

- déplacement de la scène du côté de la partie cantine et rehaussement de la porte d'accès
- installation du local technique d'entreposage des onduleurs du photovoltaïque, des réseaux de la ventilation dans la partie neuve de la salle eu égard à la réglementation
- point d'eau dans le local ménage de 4 m²
- en l'absence de vestiaires, maintien du système des portemanteaux mobiles
- panneaux photovoltaïques sur une surface de toiture de 200m²

➤ **Marché public de maîtrise d'œuvre : avenant n°1**

Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à 403 000 € HT soit 483 600 € TTC, compte tenu du taux de rémunération de l'architecte fixé à 8,5%, les honoraires de maîtrise d'œuvre passent de 30 345 € HT à 34 255 € HT soit 41 106 € TTC (hors mobilier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

➤ **Devis complémentaire de Mayenne Energies Nouvelles (M.E.N.)**

M. Christel GÉGU présente le devis relatif à la poursuite de la mission de M. BAILLEAU de M.E.N. pour préparer la déclaration préalable de travaux à déposer en mairie et le montage du dossier de demande de raccordement ENEDIS jusqu'à la confirmation de sa complétude. La prestation s'élève à 480 € HT soit 576.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de M.E.N. pour un montant de 576.00 € TTC.

➤ Point financier

Les demandes de subvention se poursuivent et les demandes de financement par l'emprunt sont en cours.

Préparation du budget Primitif 2017 de la Commune

➤ Projets

Des incertitudes demeurent sur le montant des dotations qui seront versées, une diminution de 9% de la DGF est à prévoir.

Le projet de la salle monopolise les dépenses avec 600 000 €. La répartition pour les autres opérations peut se faire comme suit : voirie : 10 300 €, carte communale : 1 075 €, illuminations : 500 €, matériel divers : 3 900 € et travaux bâtiments : 12 045 €

Les subventions attendues pour la salle pourraient s'élever à 170 000 €.

➤ Budget assainissement : détermination du montant de la redevance 2016-2017

Mme le Maire rappelle que la redevance concerne la période comprise 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 et signale que la tarification n'a pas évolué depuis 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MAINTIENT le tarif de la redevance Assainissement 2016-2017 comme suit :

REDEVANCE ASSAINISSEMENT	2015 – 2016 (pour mémoire)	2016 - 2017
Abonnement	50.00 €	50.00 €
Par m3 d'eau consommée	0.80 €	0.80 €

➤ Détermination du montant des subventions 2017 allouées aux associations communales et autres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions 2017 aux associations comme suit :

Associations	2016 pour mémoire	2017
Football : Association Cuillé/St-Poix	1 350.00 €	1 350.00 €
Football : Subvention exceptionnelle - 20 ans du club		300.00 €
Club de la Joie	300.00 €	300.00 €
Anciens Combattants et A.F.N.	120.00 €	120.00 €
A.P.E.L. St-Poix / Laubrières	300.00 €	300.00 €
Culture et Patrimoine au Présent – subv. Except. (Chemin de Croix)	700.00 €	700.00 €
Comité des Fêtes de l'Entente Paternaise – <i>non versée</i>	300.00 €	
Secours catholique	150.00 €	150.00 €
Classes de découvertes (écoles publiques du secteur) - <i>non versée</i>	100.00 €	100.00 €
Groupement communal de défense c/ les ennemis des cultures	50.00 €	50.00 €
F.D.G.D.O.N. : Féd. Dépt Gpts Défense c/ organismes nuisibles	64.53 €	65.27 €
C.A.U.E : Conseil d'architecture et d'urbanisme	45.73 €	45.73 €
TOTAL / Subventions votées	3 480.26 €	3 481.00 €

TOTAL / Subventions versées	2 730.26 €
------------------------------------	-------------------

➤ Etat des impayés

Mme le Maire explique qu'il s'agit principalement d'impayés de loyers, redevances d'assainissement et cantine.

Point sur les dossiers en cours

➤ Recensement de la population

Mme le Maire porte à la connaissance des élus le tableau récapitulatif de la collecte 2017 :

- 207 logements recensés dont 2 non enquêtés
 - 172 + 2 résidences principales
 - 5 résidences secondaires
 - 28 logements vacants
- 403 bulletins individuels + 2 personnes non recensées = 405 habitants « permanents »
- 50% des foyers ont répondu par Internet

➤ Sinistre candélabre, rue de l'Atlantique

Après étude du rapport d'expertise, le montant de l'indemnité revenant à la Commune, au titre de la garantie incendie a été fixé à 2 215.91 €, franchise non déduite.

La franchise pourrait être remboursée à la Commune sous réserve de l'obtention d'un recours de l'assurance contre la partie adverse.

➤ Commerce multiservices

Mme le Maire et M. Christel GÉGU présentent les 5 candidatures actuellement déposées pour la reprise du commerce.

➤ Carte communale et droit de préemption

Mme le Maire explique que, dans le cadre du dossier d'élaboration de la carte communale, le coût d'instauration du droit de préemption en terme d'annonces légales, n'a pas été prévu. La facture de l'entreprise MEDIALEX s'élève à 1 071.29 € TTC. Il appartient à la Commune de prévoir au budget primitif 2017 les crédits nécessaires au règlement des frais de publication.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

➤ Ecole publique J-Y. Cousteau de Cuillé

La commune de Cuillé sollicite le versement de la somme de 1 301 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique Jacques-Yves Cousteau pour 2 élèves Paternais, pour l'année scolaire 2016-2017.

Les coûts moyens par élève sont les suivants :

- PS, MS et GS (fournitures scolaires comprises) : 1 x 1 017 €
- CP, CE et CM (fournitures scolaires comprises) : 1 x 284 €

Mme le Maire propose de verser la même somme par élève que celle attribuée dans le contrat d'association communal 2016-2017 à savoir 410 € soit 820 € au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à la Commune de Cuillé la somme de 820 €.

➤ Participation aux frais de fonctionnement d'un élève scolarisé en CLIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à l'UDOGEC de LAVAL, au titre de l'année scolaire 2016-2017, la somme de 410 € pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école Saint-Joseph à Craon pour un élève de Saint-Poix accueilli en CLIS.

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

Mme le Maire porte à la connaissance des élus les informations suivantes :

- Argent de poche 2017 : opération reconduite
- Montant des Attributions de Compensation provisoires 2017 : 12 338 €
- Compte rendu du conseil communautaire du 13 février : Mme le Maire rappelle à chaque élu qu'il est destinataire du compte rendu de chaque séance
- Voirie : curage des fossés le 16 mars 2017 par l'entreprise TRAM TP.

QUESTIONS DIVERSES :

Installation d'une commerçante ambulante

Mme CHATELAIN « la Galette de Mamie » propose depuis le 28 février 2017, la vente de crêpes, galettes, saucisses...tous les mardis de 16h à 20h. Le camion est stationné place Flandres Dunkerque.

Concours régional des Villes et Villages fleuris

Mme le Maire donne lecture du rapport de visite du jury régional :

Points positifs :

- * réalisation de la traversée de bourg
- * mise en place d'un commerce multi-services pour créer un espace convivial de la loge
- * circuits pédestres
- * protection des haies en tant qu'élément remarquable dans la carte communale

Pistes de progrès :

- * Les nouveaux critères en matière de développement durable du label n'ont pas été intégrés, confusion entre approche esthétique et esprit du lieu
- * zéro phyto pas encore complètement appliqué
- * s'adjoindre les conseils du CAUE 53 pour faire évoluer le choix végétal avec le but d'améliorer la gestion des espaces verts
- * profiter de la rénovation de la salle pour revoir la composition des espaces publics autour de la mairie

Labellisation, prix régional :

- * maintien de la 1^{ère} fleur
- * le jury régional espère observer un changement significatif des pratiques des gestions et des aménagements paysagers lors de son prochain passage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.